

## Arrêté n°2023-45

### Arrêté portant fixation de tarifs

Colloque : « Le transnationalisme dans les Amériques et les jeunes générations »

**La présidente,**

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et L712-3 ;  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;  
Vu la délibération n°30-2016 du conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de fixation de tarifs accordée par le conseil d'administration à la présidente ;

#### Arrête

##### Les tarifs d'inscription au colloque

Colloque « Le transnationalisme dans les Amériques et les jeunes générations » organisé par Mme Marie-Christine Michaud du laboratoire HCTI les 8 et 9 Juin 2023 sont fixés comme suit :

<b>Tarif unique Frais d'inscription</b>	<b>45.45 HT</b>	<b>50 € TTC</b>
---	-----------------	-----------------

☞ Cas des exonérations :

<b>Conférencier invité :</b>	gratuit
<b>Membre du comité d'organisation</b>	Gratuit
<b>Membres du pôle Ouest IDA :</b>	Gratuit

#### Article 1. Modalités de remboursement : Néant

*Préciser si un remboursement est envisagé en cas de désistement du participant.*

*Si oui, indiquer le montant à rembourser selon le délai : remboursement intégral ou quote-part selon la date du désistement.*

**Article 2.** Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

**Article 3.** Le Directeur ou la Directrice de laboratoire et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT

